

CALENDRIER 2022-2023 – CENTRE D'ÉTUDES DU RELIGIEUX CONTEMPORAIN

	Trimestre automne 2022	Trimestre hiver 2023	Trimestre été 2023	Demi-trimestre mai-juin 2023	Demi-trimestre juillet-août 2023
Début du trimestre	29 août	5 janvier	1 ^{er} mai	1 ^{er} mai	28 juin
Activités de la Rentrée	31 août et 1 ^{er} septembre	s/o	s/o	s/o	s/o
Date limite de modification du choix des activités pédagogiques (art. 4.1.5 du Règlement des études)	15 septembre ¹	21 janvier ¹	21 mai ¹	Voir note ¹	Voir note ¹
Date limite relative à l'annulation et au remboursement des droits de scolarité et frais pour les inscriptions à temps complet (annexe 6 du Règlement des études)	15 septembre ¹	21 janvier ¹	21 mai ¹	Voir note ¹	Voir note ¹
Date limite d'abandon des activités pédagogiques (art. 4.2.5 du Règlement des études)	15 novembre ²	15 mars ²	5 juillet ²	Voir note ²	Voir note ²
Fin du trimestre	23 décembre	28 avril	25 août	27 juin	25 août
Coupures de l'alimentation électrique pour l'entretien sur le campus principal	s/o	29 et 30 avril	26 et 27 août	s/o	26 et 27 août
SUSPENSION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES					
Journées mentionnées à l'article 8.1.4 du Règlement des études	Fête du Travail : 5 septembre Journée nationale de la vérité et de la réconciliation : 30 septembre Élections provinciales : 3 octobre Jour de l'Action de grâce : 10 octobre	Vendredi saint : 7 avril Pâques : 8 au 10 avril	Journée nationale des Patriotes : 22 mai Journée nationale du Québec : 23 juin Fête du Canada : 30 juin	Journée nationale des Patriotes : 22 mai Journée nationale du Québec : 23 juin	Fête du Canada : 30 juin
Journée réservée aux activités étudiantes	1 ^{er} septembre	25 janvier	s/o	s/o	s/o
Semaine de relâche	24 au 28 octobre	27 février au 3 mars	26 au 30 juin	s/o	s/o
Collation des grades <i>Suspension au campus principal seulement</i>	24 septembre	s/o	s/o	s/o	s/o
Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec <i>Suspension au campus principal seulement</i>	s/o	s/o	19 au 22 mai	19 au 22 mai	s/o

En tout temps, les facultés peuvent obtenir des dérogations au calendrier universitaire. Pour consulter les calendriers mis à jour, visitez le : www.usherbrooke.ca/registraire/calendriers

Note 1 : Ou avant la fin du premier quart de l'activité pour les activités pédagogiques ne commençant pas au début du trimestre ou ne se déroulant pas selon la durée habituelle d'un trimestre (article 4.1.5.1 et annexe 6 du *Règlement des études*)

Note 2 : Les activités qui font exception à ces dates sont énumérées à l'article 4.2.5 du *Règlement des études*